



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Relations entre le Parlement et le Gouvernement

Question écrite n° 57079

#### Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement sur le fait que l'Assemblée nationale a publié récemment un bilan des délais de réponse aux questions écrites. Il apparaît ainsi que le ministère de la recherche, avec 84,7 p 100 de non-réponses dans les délais, figure parmi les ministères qui se comportent avec le plus de désinvolture avec les parlementaires. Cette situation est d'autant plus inadmissible que, selon les mêmes statistiques, ledit ministère n'a été l'objet que de 124 questions écrites depuis le début de la législature alors que d'autres ont reçu plusieurs milliers de questions (7 400 pour le ministère des affaires sociales, 6 500 pour l'éducation nationale, 3 200 pour l'économie et les finances). Il est particulièrement surprenant qu'avec un aussi petit nombre de questions écrites, le ministère de la recherche soit incapable d'y répondre correctement. Il souhaite donc qu'il lui indique quelles sont les raisons de ces retards.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement partage le souci de l'honorable parlementaire de faire en sorte que le pouvoir de contrôle dévolu aux membres du Parlement s'exerce dans les meilleures conditions. C'est pourquoi, sous l'autorité du Premier ministre et en concertation avec les autres membres du Gouvernement, il a rappelé dernièrement les dispositions en vigueur afin qu'il soit répondu sans retard excessif aux questions écrites posées par les députés et sénateurs. Il a saisi ses collègues en charge des ministères des affaires sociales et de l'intégration ainsi que de la recherche et de l'espace afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour améliorer les délais de réponse de leurs départements respectifs. Il ne manquera pas de tenir informé l'honorable parlementaire des résultats de sa démarche. Il faut cependant noter que depuis le début de la 9<sup>e</sup> législature, le nombre de questions écrites posées chaque année ne cesse de croître. Ainsi à titre d'exemple, le nombre de questions posées au ministre de l'intérieur est passé de 483 en 1988 à 1 081 en 1991, de 312 en 1988 à 806 en 1991 pour le ministre de l'équipement, de 192 en 1988 à 398 en 1991 pour le ministre du travail et de 637 en 1988 à 925 en 1991 pour le ministre de l'agriculture. Le très grand nombre de questions posées, qui témoigne de la vigueur du contrôle effectué, a pour conséquence inéluctable une charge de travail importante pour les services qui sont chargés d'y répondre, et le délai que connaît le traitement des questions les plus complexes paraît traduire la volonté des ministres concernés d'apporter les réponses les plus précises et les plus détaillées possibles. Par ailleurs, des efforts importants ont été accomplis par les gouvernements successifs. Ainsi, en 1989, 14 825 questions ont été posées et 13 428 réponses apportées, et, en 1990, 15 299 questions pour 13 924 réponses, ce qui est loin d'être négligeable. Il va de soi que l'effort entrepris devra être poursuivi et accentué. C'est pourquoi le Premier ministre et le secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ont rappelé aux membres du Gouvernement les dispositions en vigueur afin qu'il soit répondu sans retard excessif aux questions écrites posées par les parlementaires.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Masson Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 57079

**Rubrique** : Parlement

**Ministère interrogé** : relations avec le parlement, porte-parole du gouvernement

**Ministère attributaire** : relations avec le parlement, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 27 avril 1992, page 1963